RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01089
Numéro SIREN : 347 706 095
Nom ou dénomination : ABER

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 14368

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 7 7 0 6 0 9 5 0 0 0 4 4 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 30092021 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 541	AG	68 350	191	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	419	AQ	419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS	1 698	158	544
	Autres immobilisations corporelles	AT	382 281	AU	304 693	77 589	107 045
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	8 631 974	CV	1 070 880	7 561 094	8 171 424
	Créances rattachées à des participations	BB	401 904	BC	401 904		
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	9 486 976	BK	1 847 944	7 639 032	8 279 204
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 995	BM		1 995	1 506
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	824 829	BY	9 982	814 847	554 147
	Autres créances (3)	BZ	951 114	CA		951 114	1 259 797
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 250 000	CE		1 250 000	1 250 000
	Disponibilités	CF	12 504 256	CG		12 504 256	10 828 149
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 162	CI		16 162	6 281
	TOTAL (III)	CJ	15 548 356	CK	9 982	15 538 373	13 899 879
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	25 033 331	LA	1 857 926	23 177 405	22 179 083

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (0) — (3) Part à plus d'un an : CR 11 979

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

En Euros

Cegid Group

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 436 810	17 277 430
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 212 679	1 631 572
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	20 529 489	19 789 002
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 754 665	1 485 454
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	354 638	414 111
	Dettes fiscales et sociales	DY	418 036	380 515
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	50 577	40 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 577 916	2 320 080
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 177 405	22 179 083

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 577 916	2 320 080
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

En Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 604 374	FH		FI	3 604 374	3 421 274
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 604 374	FK		FL	3 604 374	3 421 274
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	526 964	302 148
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 131 337	3 723 422
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	39 703	3 746
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(489)	2 351
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 000 103	1 768 421
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	69 306	68 253
	Salaires et traitements*					FY	876 771	858 421
	Charges sociales (10)					FZ	312 093	308 228
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	31 705	33 474
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 982	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		70 000
	Autres charges (12)					GE	54 637	61 466
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 393 811	3 174 361
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	737 526	549 061
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 380 536	1 755 395
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	156 470	147 635
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	101 903	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 638 909	1 903 030
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 012 233	562 454
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 435	18 185
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 031 668	580 639
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	607 241	1 322 391
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 344 767	1 871 452

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	27 598	35
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 050	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		16 373
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 648	16 408
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 025	32 957
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 025	32 957
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 622	(16 549)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	155 711	223 331
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 798 894	5 642 860
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 586 215	4 011 288
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 212 679	1 631 572

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	27 598	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	5 025	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	11 150	16 180
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	19 434	18 180
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	526 964	302 148
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	5 025	28 648

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	5 025	27 598

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legal Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER 30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dettes sociales 2018	3 197	
Factures fournisseurs des années ant.	1 674	
Diverses charges exceptionnelles	154	
Cession d'immobilisations		1 050
Indemnisation de la garantie de passif		10 174
Régularisation AG2R		14 297
Régularisation Urssaf		677
Avoirs fournisseurs des années ant.		2 450

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Dettes sociales 2018	3 197	
Factures fournisseurs des années ant.	1 674	
Diverses charges exceptionnelles	154	
Indemnisation de la garantie de passif		10 174
Régularisation AG2R		14 297
Régularisation Urssaf		677
Avoirs fournisseurs des années ant.		2 450

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	69 640	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	419	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	1 856	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	194 389	KW	KX
	Matériel de transport *		KY	114 434	KZ	LA 1 127
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	85 553	LC	LD 736
	Emballages récupérables et divers *		LE	1 220	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	397 871	LO	LP 1 864
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	8 733 878	8V	8W 300 000
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	IV
		TOTAL IV	LQ	8 733 878	LR	LS 300 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	9 201 390	ØH	ØJ 301 864

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV 1 100	LW 68 541	IX 68 541
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 419	MI 419
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 1 856	ML 1 856
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 194 389	MO 194 389
		Matériel de transport	IV		MP 15 178	MQ 100 383	MR 100 383
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 86 290	MU 86 290
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW 1 220	MX 1 220
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG 15 178	NH 384 557	NI 384 557
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 9 033 878	ØZ 9 033 878
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK 9 033 878	2H 9 033 878
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 16 278	ØL 9 486 976	ØM 9 486 976

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

DGFiP N° 2055 2020

(6) AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	69 450	PF		PG	1 100	PH	68 350
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	419	PW		PX		PY	419
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 312	QA	386	QB		QC	1 698
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	109 380	QE	22 107	QF	0	QG	131 487
	Matériel de transport	QH	99 206	QI	5 525	QJ	15 178	QK	89 553
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	79 965	QM	3 688	QN	0	QO	83 653
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	290 282	QV	31 706	QW	15 179	QX	306 810
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	359 732	ØP	31 706	ØQ	16 278	ØR	375 160

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages réeup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non sensible NP + NQ + NR	NW		Total général non sensible (NS + NT + NU)	NY			Total général non sensible (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

	Nature des provisions		1 Montant au début de l'exercice		2 AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		3 DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		4 Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	70 000	5W		5X		5Y	70 000
	TOTAL II	5Z	70 000	TV		TW		TX	70 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	460 550	9V	610 330	9W		9X	1 070 880
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6	101 904	Ø7	401 903	Ø8	101 903	Ø9	401 904
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	9 982	6V		6W	9 982
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	562 454	TY	1 022 215	TZ	101 903	UA	1 482 766
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	632 454	UB	1 022 215	UC	101 903	UD	1 552 766
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	9 982	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	1 012 233	UH	101 903		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2020

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITIGE PRUD'HOMMES	70 000			70 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
DEPRECIATION CREANCES/PART	101 904	401 903	101 903	401 904

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	401 904	UM	(0)	UN	401 904
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 979		(0)		11 979
	Autres créances clients	UX	812 850		812 850		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	108 799		108 799		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	32 778		32 778		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	7 797		7 797		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	797 014		797 014		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 726		4 726		
	Charges constatées d'avance	VS	16 162		16 162		
	TOTAUX	VT	2 194 009	VU	1 780 126	VV	413 883
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	869	869		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	354 638	354 638		
Personnel et comptes rattachés		8C	115 081	115 081		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	68 087	68 087		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	188 346	188 346		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	46 523	46 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 753 796	1 753 796		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50 577	50 577		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 577 916	VZ 2 577 916		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL	1 734 362
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

En Euros

ABER
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
347 706 095 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 1 212 679 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 1 212 679 euros

A titre de dividendes pour ..... 472 192 euros
Soit 16 euros par action

Le solde, soit la somme de ..... 740 487 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 19 177 297 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 29 mars 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 472 128 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 64 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2019	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2018	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €
30/09/2017	472 192 €	472 128 €	64 €	16 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2021
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Madame Sophie GADONNEIX
PRESIDENT



Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

4, Rue Henri Pollès
ZAC DE Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2020

Ouest Conseils Audit

3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 Quimper Cedex
France

Gorioux Faro & Associés

11, rue Félix Le Dantec

29018 Quimper Cedex
France

S.A.S. ABER

Siège Social : 4, rue Henri Pollès – ZAC de Mivoie – 35136 Saint Jacques de la Lande

Capital social : 800 000 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE » de l'annexe, relatif à la dépréciation des titres de la SAS NEOVA et de la créance détenue sur cette dernière suite à sa mise en liquidation judiciaire.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que le tableau sur les délais de paiement prévu à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, n'a pu être établi, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 24 février 2021

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux comptes
Représentée par D. DENIEL

Société GORIOUX FARO ET ASSOCIES
Commissaire aux comptes
Représentée par C. FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES DE LA LANDE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34770609500044 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092020 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 541	AG 68 350	191	191
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	419	AQ 419		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 856	AS 1 698	158	544
	Autres immobilisations corporelles	AT	382 281	AU 304 693	77 589	107 045
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	8 631 974	CV 1 070 880	7 561 094	8 171 424
	Créances rattachées à des participations	BB	401 904	BC 401 904		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	9 486 976	BK 1 847 944	7 639 032	8 279 204
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 995	BM	1 995	1 506
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	824 829	BY 9 982	814 847	554 147
	Autres créances (3)	BZ	951 114	CA	951 114	1 259 797
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 250 000	CE	1 250 000	1 250 000
	Disponibilités	CF	12 504 256	CG	12 504 256	10 828 149
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 162	CI	16 162	6 281
	TOTAL (III)	CJ	15 548 356	CK 9 982	15 538 373	13 899 879
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	25 035 331	IA 1 857 926	23 177 405	22 179 083

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP (0) | (3) Part à plus d'un an : | CR 11 979

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 800 000)	DA	800 000	800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	80 000	80 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	18 436 810	17 277 430
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 212 679	1 631 572
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	20 529 489	19 789 002
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 000	70 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	70 000	70 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 754 665	1 485 454
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	354 638	414 111
	Dettes fiscales et sociales	DY	418 036	380 515
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	50 577	40 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 577 916	2 320 080
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	23 177 405	22 179 083

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 577 916	2 320 080
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 604 374	FH		FI	3 604 374	3 421 274
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 604 374	FK		FL	3 604 374	3 421 274
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	526 964	302 148
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 131 337	3 723 422
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	39 703	3 746
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(489)	2 351
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 000 103	1 768 421
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	69 306	68 253
	Salaires et traitements*					FY	876 771	858 421
	Charges sociales (10)					FZ	312 093	308 228
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	31 705	33 474
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 982	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		70 000
	Autres charges (12)					GE	54 637	61 466
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 393 811	3 174 361
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	737 526	549 061
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 380 536	1 755 395
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	156 470	147 635
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	101 903	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 638 909	1 903 030
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 012 233	562 454
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 435	18 185
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 031 668	580 638
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	607 241	1 322 391
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 344 767	1 871 452

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	27 598	35
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 050	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		16 373
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 648	16 408
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 025	32 957
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 025	32 957
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 622	(16 549)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	155 711	223 331
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 798 894	5 642 860
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 586 215	4 011 288
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 212 679	1 631 572

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	27 598	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	5 025	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	11 150	16 180
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	19 434	18 180
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	526 964	302 148
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	5 025	28 648

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	5 025	27 598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER

30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dettes sociales 2018	3 197	
Factures fournisseurs des années ant.	1 674	
Diverses charges exceptionnelles	154	
Cession d'immobilisations		1 050
Indemnisation de la garantie de passif		10 174
Régularisation AG2R		14 297
Régularisation Urssaf		677
Avoirs fournisseurs des années ant.		2 450

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

En Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER 30/09/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Dettes sociales 2018	3 197	
Factures fournisseurs des années ant.	1 674	
Diverses charges exceptionnelles	154	
Indemnisation de la garantie de passif		10 174
Régularisation AG2R		14 297
Régularisation Urssaf		677
Avoirs fournisseurs des années ant.		2 450

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations agencements constructions	5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et de formation	3 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition n'intègre pas les frais d'acquisition des titres.
Lorsque les prévisions d'exploitation mettent en évidence, que le coût d'acquisition des titres devient supérieur à la quote-part de situation nette de la société, une provision est constatée pour le montant de cette différence si celui-ci est significatif.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.
  Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.
  Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020 ; premier confinement qui a pris fin le 11 mai 2020.
  La société a été amené depuis cet état d'urgence à devoir faire face aux conséquences de cette pandémie.
  Elle a mis en place une démarche consistant à bénéficier des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement et devant lui permettre d'assurer la continuité d'exploitation, notamment le recours au chômage partiel.
  Au 30/09/2020, l'état d'urgence sanitaire n'est plus en vigueur (fin le 10/07/20). Toutefois, cette crise sanitaire et ses conséquences économiques à moyen et long terme, qu'il est difficile à ce stade de pouvoir apprécier, sont susceptibles d'avoir une incidence sur certaines évaluations d'actifs et de passifs du bilan.

- En N-1, la valeur des titres de NEOVA avait été dépréciée à hauteur du prix d'acquisition fixé par l'avocat d'ABER dans la réclamation faite au vendeur (610 K€). Dans l'intervalle, NEOVA ayant été placée en liquidation judiciaire par jugement en date du 15/04/2020, les titres de participation et les créances détenues sur la société ont été dépréciés en totalité au 30 septembre 2020.

C – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'état d'urgence sanitaire est de nouveau en vigueur sur l'ensemble du territoire national à compter d'octobre 2020. Un reconfinement a été mis en place par le gouvernement en novembre et un couvre-feu instauré depuis la sortie de ce confinement soit depuis le mois de décembre 2020. Dans ce contexte particulier, la société tente de maintenir son niveau d'activité.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Acquisitions	Diminutions	30/09/2019
Immobilisations incorporelles	69		1	68
Agencements des constructions	1			1
Installations techniques, mat. & outill. industriels	2			2
Installations générales agencements divers	195			195
Matériel de transport	114	1	15	100
Matériel de bureau et mobilier	86	1		87
Emballages récupérables et divers	1			1
Total	**468**	**2**	**16**	**453**

2. Immobilisations financières

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
Titres de participation	8 734	300		9 034
Total	**8 734**	**300**	**0**	**9 034**

3. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
Immobilisations incorporelles	69		1	68
Agencements des constructions	1			1
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1	1		2
Installations générales agencements divers	109	22		131
Matériel de transport	99	6	15	90
Matériel de bureau et mobilier	80	4		84
Total	**359**	**33**	**16**	**376**

2. Provisions

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Dotations	Reprises	30/09/2020
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour litiges				0
Autres provisions	70			70
Total provisions pour charges	70	0	0	70
Sur Titres de Participation	461	610		1 071
Sur Autres Immobilisations Financières	102	402	102	402
Sur comptes clients		10		10
Autres provisions				
Total provisions pour dépréciation	563	1 022	102	1 483
Total	**633**	**1 022**	**102**	**1 553**
- exploitation		10		
- financier		1 012	101	
- exceptionnel				

Dépréciation des titres de participation de la société Neova à 100% ainsi que du compte courant associé pour un montant global de 1012 K€.

4. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en Keuros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	402		402
Créances clients et comptes rattachés	825	813	12
Etat créances fiscales	149	149	
Goupes et Associés	797	797	
Débiteurs divers	5	5	
Charges constatées d'avances	16	16	
Total	**2 194**	**1 780**	**414**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en Keuros	Montant
Charges d'exploitation	16
Total	**16**

3. Produits à recevoir

Valeurs en Keuros	Montant
Fournisseurs, avoirs à recevoir	1
Clients, factures à établir	3
Total	**4**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 800 000 euros, est composé de 29 512 actions de nominal 27,11€.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	19 790
Variation du capital	
Résultat de l'exercice	1 213
Distribution de dividendes	-472
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	20 531
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**741**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en Keuros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	1		
Fournisseurs et comptes rattachés	414	414		
Personnel et comptes rattachés	103	103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83	83		
Dettes fiscales	195	195		
Groupe et associés	1 484	1 484		
Autres dettes	40	40		
Total	**2 320**	**2 320**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en Keuros	Montant
CET	26
Formation continue	11
Taxe d'apprentissage	4
Taxe sur les véhicules de sociétés	2
Taxe sur les salaires	2
Fournisseurs, factures non parvenues	12
Avoirs A Etablirs	1
Congés payés	51
Charges sociales et fiscales sur congés payés	18
Primes Conventionnelle	2
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	1
Primes	10
Charges sociales et fiscales sur primes	4
Total	**144**

3. Produits constatés d'avance

Néant.

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en Keuros	Montant
Production services	3 604
Total	**3 604**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en Keuros	Montant
France	3 604
Total	**3 604**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en Keuros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations		1
Dettes Sociales 2018	3	
Exercices Antérieur	2	2
Indemnisation Garantie de Passif		10
Régul AGRR		14
Régul URSSAF		1
Total	**5**	**28**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Mandataire	1
Cadres	3
Agents de maitrise	12
Employés	10
Ouvriers	
Total	**26**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 25 086 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 0,73 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 40 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2014-2016.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

3. Liste des filiales et participations

Filiales et Participations de la société (valeur en K€)	VNC des titres détenus	Quote part du capital détenu	Capital	Autres capitaux propres résultat inclus	Nombre actions	Chiffre d'affaires Hors taxes
SAS BRET NET	1 034	99,96%	1 000	10 268	61 500	20 586
SARL TOP SERVICES	27	99,96%	120	2 057	7 500	1 818
SAS IRIS	40	100,00%	40	1207	400	358
SARL ABER PROPRETE SAPHIR	2 249	99,87%	247	5 745	2 467	15 796
SARL ABER ATLANTIQUE	104	86,67%	120	-188	1 200	1 369
SAS ABER AZUR	3 659	100,00%	1 120	5 710	112 000	17 559
SAS ABER PROPRETE HORIZON	449	100,00%	40	1014	500	2 038
SAS NEOVA *	0	100,00%				

*société placée en liquidation par jugement en date du 15/04/2020

4. Société établissant des comptes consolidés

La société ABER S.A.S est la société consolidante du groupe ABER.
Les sociétés consolidées sont les suivantes :

- S.A.R.L. ABER ATLANTIQUE
- S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR
- S.A.R.L. TOP SERVICES
- S.A.S. ABER PROPRETE AZUR
- S.A.S. BRET NET
- S.A.S. IRIS
- S.A.S. ABER PROPRETE HORIZON

La société NEOVA, en liquidation judiciaire, n'est pas consolidée au 30/09/2020.

5. Litiges sociaux

Un prudhomme est en cours à la clôture de l'exercice. Compte de l'état d'avancement de la procédure et des éléments présents au dossier, une provision d'un montant égal à 70K€ a été comptabilisée au 30/09/2019. Cette provision est maintenue au 30/09/2020.